

Projet de Lézongar : l'Asele demande la parole au conseil

L'Asele (Association pour la sauvegarde de l'environnement et du littoral d'Esquibien), crée il y deux ans, continue à défendre les intérêts des riverains concernés par le projet immobilier de Lézongar et, plus largement, une urbanisation côtière raisonnée et respectueuse de l'environnement.

Le projet franchira, vendredi, une étape importante : le conseil municipal se réunira pour délibérer sur la modification de zonage qui permettra au plateau de Lézongar (47.000 m² en bord de mer) de devenir constructible et, ipso facto, au projet de se réaliser.

Des avancées

L'association ne souhaite qu'une chose, c'est qu'une solution dans la concertation puisse être trouvée pour les points qui posent problème. La situation s'est un peu décristée depuis l'échange téléphonique que le président de l'Asele, Jean-Pierre Palu, a pu avoir avec le promoteur, M. Boissetier, de la société rennaise Le Grand Large, et la rencontre, la semaine dernière, des responsables de l'association avec le maire.

L'Asele a reconnu que certaines avancées étaient intervenues. Le maire s'est notamment engagé à conditionner le changement de zonage à l'obligation, de la part des promoteurs, de permettre aux

riverains d'accéder aux infrastructures rendues nécessaires par ce projet immobilier important, en l'occurrence l'assainissement collectif, le branchement leur étant facturé au prix pratiqué habituellement par la commune.

Prendre le temps

Dans ce contexte, l'Asele a souhaité publier ce communiqué : « A l'occasion de ce conseil, le nouveau projet de lotissement, pour l'instant inconnu des habitants, sera peut-être présenté. L'Asele a demandé par écrit d'intervenir sur ce dossier avant le vote des conseillers, à travers une interruption de séance. Elle souhaite rappeler et expliciter ses demandes relatives à la densité du bâti, à la

garantie des droits et intérêts particuliers des riverains, et surtout insister sur la nécessaire création, via le chemin communal au nord, d'un accès vers le bourg pour établir un lien direct avec le cœur de la commune (administration, école, santé, poste, commerces, activités culturelles et sportives, etc.) et aussi pour soulager les boulevards du littoral. L'Asele considère qu'il serait très dommageable de précipiter les choses et qu'il faut prendre le temps de trouver des solutions aux différents points qu'elle a soulevés. Elle espère que le conseil prendra la décision de reporter le vote de ce dossier incomplet, ce qui permettra de privilégier la concertation plutôt que de créer un contentieux ».